

2019.14-02-02 - Feuillet 00

Communauté de
Communes
Avre Luce Noye

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



Nombre de membres
du Conseil

Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 41

• suppléés : 5

• représentés : 4

Votants : 45

Date de la convocation :
04 Février 2019

Secrétaire de séance :
Nadège LEFEBVRE

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 14 Février à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 04 FEVRIER 2019, s'est réuni à LE PLESSIER-ROZAINVILLERS sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MAILLART, PREVOST, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, DAULT (suppléante de M. RICARD), HALL, PETIT, LEFEBVRE, LAMBERT (suppléante de M. DALRUE), NANSOT, Messieurs BARRE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAU, BERTRAND, DERLY, CAPELLE, MONTAIGNE, HEBERT, DOVERGNE, TANGHE (suppléant de M. PALLIER), CRETEL (suppléant de M. SURHOMME), BEAUMONT, LEVASSEUR, CARON, TEN, DEPRET, HENNEBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VANDEVELDE, DRAGONNE, SZYROKI, MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme PREVOST de M. VAN OOTEGHEM, M. AMARA de Mme MARCEL, M. BARRE de M. AUBRY et M. LAMOTTE de Mme ROUX.

● Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT et WU, Messieurs FRANCELE, PALLIER (représenté par M. TANGHE), SURHOMME (représenté par M. CRETEL), POTTIER, DUTILLEUX, MOURIER, JUBERT

● Absents non excusés :

Mesdames BLIN, BLONDEL, Messieurs DURAND, BOUCHER, DOUCHET, BINET, LECONTE, VERMEIL, PICARD, BIECKENS, REMY, LEROY, PELTIEZ et CLEMENT.

Objet : Périmètre de la CCALN - principe des ajustements de cotisations – participations à l'habitant

Rapport de Monsieur Pierre BOULANGER, Président de la CCALN

Vu l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2018, relative à la création de la commune Trois Rivières à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2018, relatif à la réduction du périmètre la Communauté de Communes Avre Luce Noye à compter du 1^{er} janvier 2019,

Compte tenu du fait que certains partenariats, conventionnements, adhésions de la CCALN :

- ADUGA,
- Pôle métropolitain du Grand Amiénois,
- SDIS
- Somme numérique

- MEEF Santerre Haute Somme
- SACPA
- AMEVA
- ADCF
- INITIATIVE SOMME
- SMITOM DU SANTERRE

sont établis sur une cotisation, subvention, rétribution basée sur le nombre d'habitants, voire sur des données fiscales financières comptables liés au périmètre de la CC,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Autorise le Président à signer les documents réglant tout engagement financier du fait de la réduction du périmètre de la CCALN au 1^{er} janvier 2019.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré le 14 FEVRIER 2019
A LE PLESSIER ROZAINVILLERS
Le Président,
Pierre BOULANGER.**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le.....^{17/2/2019}.....

